



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BENESSE, CARRÈRE, CAZALIS, DARRACQ, DARTIGUENAVE, GARAT J.M., HIQUET, LAMBERT, LARD, VAN PEVENAGE, SIROT.

Étaient absents excusés : Mme GARAT E. et M. BRAYELLE E. (pouvoir à A. LAPEGUE).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 07/04/2023
Date d'affichage : 07/04/2023
Secrétaire de séance : Jean-Philippe BENESSE

Délibération n° 2023_04_11_D03

OBJET : Vote des subventions 2023

Rapporteur : Julien Sirot

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission finances, réunie le 05/04/2023, pour les subventions de l'année 2023 :

en euros

ASSOCIATIONS	2023
Réveil d'Automne	1 000,00
Goûter	150,00
Voyage culturel 3ème âge	250,00
Le Réveil BiaudoSmartin	400,00
Comité des fêtes	5 900,00
Coopérative scolaire (école)	980,00
Classe EMILE (école)	1 400,00
Voyage scolaire	1500,00
SMBS - Omnisports	5 700,00
Pétanque	750,00



A.C.C.A	
Entraide Saint Martinoise	100,00
Anciens Combattants	1 000,00
A.P.E	1 300,00
CCAS - ST MARTIN DE HINX	6 000,00
Comice Agricole-Tyrosse	400,00
Prévention routière	310,00
Ligue contre le cancer	50,00
Festiv'adour	1 000,00
Foyer socio-éducatif Collège de secteur	1 650,00
TOTAL	30 090,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION et 1 NE PARTICIPE PAS (Patrice DARRACQ).**

➤ **D'approuver la proposition comme suit :**

en euros

ASSOCIATIONS	2023
Réveil d'Automne	1 000,00
Goûter	150,00
Voyage culturel 3ème âge	250,00
Le Réveil BiaudoSmartin	400,00
Comité des fêtes	5 900,00
Coopérative scolaire (école)	980,00
Classe EMILE (école)	1 400,00
Voyage scolaire	1500,00
SMBS – Omnisports	5 700,00
Pétanque	750,00
A.C.C.A	250,00
Entraide Saint Martinoise	100,00
Anciens Combattants	1 000,00
A.P.E	1 300,00
CCAS - ST MARTIN DE HINX	6 000,00
Comice Agricole-Tyrosse	400,00
Prévention routière	310,00
Ligue contre le cancer	50,00
Festiv'adour	1 000,00
Foyer socio-éducatif Collège de secteur	1 650,00
TOTAL	30 090,00



Le montant global des subventions s'élève à la somme de **30 090,00 €**.

Cette somme sera prévue au budget 2022, aux articles budgétaires suivants :

- art : 657361 (Caisse des écoles) : 3 880,00 € ;
- art. 657 362 (CCAS) 6 000,00 € ;
- art. 6574 (Subv. Asso.) : 20 210,00 €.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site www.telerecours.fr à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire



Alexandre LAPEGUE,

le secrétaire de séance,

Jean-Philippe BENESSE.